

Conditions générales de vente

Patrick CANAL, 3 rue de l'église, 09400 MERCUS-GARRABET

Tél : 07 80 01 35 57 - E-mail : contact@patrick-canal.fr

Site internet : www.patrick-canal.fr

N° SIRET : 879802502 00010 – Code Ape : 9329Z

Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent les prestations de Patrick CANAL, en matière d'organisation de services proposés au forfait, à la journée, en demi-journée sous forme d'animations, d'ateliers et de sorties botaniques.

Article 2 - Conditions d'inscription

2.1 Individuels

L'inscription à l'une de nos sorties implique l'adhésion à nos conditions générales de vente.

Réservation obligatoire, 2 jours avant au plus tard, par téléphone ou par courriel auprès de Patrick CANAL, ou via le formulaire de contact sur patrick-canal.fr

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront alors communiqués ou confirmés.

Lors de la réservation, il vous sera demandé de nous donner le nombre de participants, votre nom, et votre numéro de téléphone (mobile si possible) pour pouvoir vous prévenir en cas d'annulation ou de report de la sortie concernée.

Le règlement doit-être effectué par chèque au nom de Patrick CANAL ou en espèces, au plus tard sur le lieu du rendez-vous pour les sorties programmées présentées sur le site patrick-canal.fr

2.2 Groupes, animations et sorties sur-mesure

Pour les demandes de groupes et les sorties sur-mesure, un devis vous sera proposé et devra être validé par vos soins. Le devis doit être renvoyé par courrier postal ou e-mail, signé et daté maximum 10 jours avant la date de la prestation.

La disponibilité de Patrick CANAL et la réalisation de la prestation ne seront garanties qu'après le versement de l'acompte de 20% du montant total estimé de la prestation.

Nous nous réservons le droit d'annuler toute demande n'ayant pas fait l'objet d'un versement d'acompte d'au moins 20% du montant de la prestation. La réservation pour l'une des prestations implique une acceptation totale et sans réserve par le client des présentes conditions.

Article 3 - Tarifs et conditions de paiements

Nos tarifs sont appliqués en Euro. Ils sont valables jusqu'au 31 Décembre de l'année civile en cours. Les prix présentent un total net « TVA non applicable, article 293 B du CGI »

3.1 Individuels

Mode de règlement accepté : **Espèces, Chèques, Virement bancaire, avant la sortie ou au plus tard le matin du départ.**

Sauf mention contraire, les tarifs appliqués sont ceux présents sur le site patrick-canal.fr

Les tarifs n'incluent pas : les repas, les frais de stationnement, les visites, etc., sauf mention contraire.

3.2 Groupes et sorties sur-mesure

Il sera demandé à la réservation le versement d'un acompte correspondant à 20% du montant total estimé de la prestation, le solde restant le jour de la prestation au plus tard. Le chèque d'acompte pourra être débité par le prestataire avant la réalisation de la prestation.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

Aux tarifs de base, peuvent se rajouter les frais de déplacement si l'endroit de rendez-vous est éloigné de plus de 15 km de Mercus-Garrabet, les frais de repas et/ou d'hébergement.

Article 4 - Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date indiquée sur le contrat signé pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Au-delà du délai, aucun remboursement n'est possible.

Le délai de rétractation n'a pas d'effet 14 jours avant le commencement du stage ou de la visite.

En cas d'exercice du droit de rétractation, Patrick CANAL procédera au remboursement des sommes versées.

Article 5 - Conditions d'annulation

5.1 De votre part:

Toute annulation de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit ou par un mail de rétractation à l'adresse contact@patrick-canal.fr.

En cas d'annulation par le client, les sommes versées lui seront reportées sur une autre activité ou une autre date de son choix dans l'année en cours.

Si cela ne se fait pas, et, en cas de désistement définitif de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle Patrick CANAL a pris connaissance du désistement par écrit) :

- Si l'annulation intervient plus de 7 jours AVANT la date de la sortie, les sommes versées lui seront remboursées sous retenue de la somme de 10€ pour frais de dossier ou non restituées si les sommes versées sont inférieures à 10€.
- Si l'annulation intervient entre 7 jours à 2 jours avant la date de la sortie, les sommes versées lui seront remboursées sous retenue de 50% du montant de l'acompte versé.
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date de la sortie, Patrick CANAL gardera 100% de l'acompte versé.

Il est indispensable de nous prévenir IMMEDIATEMENT. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés ou abandonne un circuit en cours de route pour quelque cause que ce soit.

Tout participant abrégant une sortie, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

5.2 De notre part:

Patrick CANAL se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre minimum de participants indiqué sur la prestation n'est pas atteint pour les sorties individuelles, ou par suite de conditions particulières (météo, événements imprévus, risques pour la sécurité...) qui risqueraient de compromettre le bon déroulement de la sortie. Il sera alors proposé au client :

- soit un remboursement intégral de l'acompte versé
- soit l'acompte versé est conservé et sera valable pour une activité (fixée à une nouvelle date) dans l'année en cours.

Article 6 - Assurance

Conformément à la réglementation, Patrick CANAL est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

Nous vous rappelons également que le matériel personnel, tel que : appareil photos, caméscope, portable... n'est pas couvert par notre assurance.

Article 7 - Responsabilité

Chaque participant est conscient que, vu le caractère de nos activités, il peut courir certains risques inhérents à la pratique de la marche, ou toute autre activité de pleine nature. Chaque participant est conscient que, vu le caractère particulier où se déroulent les activités, il est soumis aux éléments naturels.

Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Patrick CANAL, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille. Les mineurs sont acceptés seulement s'ils sont sous la responsabilité d'un adulte.

Patrick CANAL ne peut être tenu responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle ou une interruption volontaire en cours de progression (notamment pour certaines raisons climatiques).

La responsabilité de Patrick CANAL ne saurait être mise en cause pendant le temps de repos et/ou de repas, ou par non respect des consignes du guide. Chaque participant doit en effet se conformer aux règles de sécurité dictées par le guide. Le guide se réserve le droit d'expulser à tout moment et sans aucune indemnité tout participant dont le comportement pourrait mettre en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants.

Dans tous les cas de figure Patrick CANAL ne peut être tenu pour responsable d'un accident du à quelques initiatives que se soient de la part d'un participant.

Article 8 - Risques et sécurité

Patrick CANAL se réserve le droit d'annuler ou de modifier une sortie si les conditions de sécurité et/ou climatiques ne sont pas satisfaisantes, sans que cela ne donne droit à des dommages. De même, s'il constate un manquement dans l'équipement des participants, indispensable à une sortie dans de bonnes conditions, ou un comportement inadapté, Patrick CANAL se réserve le droit d'exclure le participant sans droit à des dommages. Patrick CANAL est muni d'un téléphone portable et dispose d'une trousse de secours premiers soins.

Article 9 - Conditions particulières

Toute demande d'activité hors des dates et lieux de départ proposés dans notre calendrier de sorties

programmées disponible sur le site patrick-canal.fr sera assujettie à la tarification de la formule «sorties sur-mesure».

Certaines de nos sorties peuvent ne pas être adaptées à des enfants en bas âge. Nous nous réservons le droit de refuser le départ si les conditions nécessaires ne sont pas réunies. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations par courriel ou téléphone.

Les animaux ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations par courriel ou téléphone.

Article 10 - Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : «Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal.

Article 11 - Données personnelles / Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Patrick CANAL se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant, via le contrat d'inscription. Elles sont nécessaires pour vous communiquer les informations sur la prestation, la facturation des prestations.

Ces informations sont conservées pour une durée de 5 ans conformément à la déclaration CNIL. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 juin 1978, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : Patrick CANAL, 3 rue de l'église, 09400 MERCUS-GARRABET, France (métropolitaine) ou en adressant un e-mail à : contact@patrick-canal.fr

Nous nous engageons dans tous les cas à respecter une totale confidentialité de vos données personnelles.

Article 12 - Litiges

Toute réclamation relative à une de nos prestations doit être adressée à Patrick CANAL par lettre avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date effective de l'activité.

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Patrick CANAL et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX.